



Définition des zones PLUiH

UA : Zone centrale à forte densité
UAa : Zone centrale à forte densité présentant un caractère architectural particulier
UB : Zone de centre bourg historique dense
UE : Zone mixte pavillonnaire des collectifs, d'activités ou de centre bourg
UEc : Zone pavillonnaire des cités minières
UR : Zone de hameau soumise au règlement national d'urbanisme
UF : Zone de friche industrielle en mutation
UX : Zone d'activités industrielles, de service, de bureaux
UXa : Zone d'activités existantes en milieu résidentiel
UXb : Zone d'activités servant de bureaux
UX2 : Zone d'activités insuffisamment équipée
UV : Zone d'activités commerciales
AU : Zone d'urbanisation future
AUD : Zone d'urbanisation future différée
A : Zone agricole
Am : Zone d'activité en îlots urbains
N : Zone naturelle protégée
Ne : Zone naturelle d'ancienne décharge
Nf : Zone naturelle dédiée aux centrales photovoltaïques
Nf : Zone de mise aux normes des activités existantes
Ni : Zone naturelle de jardins
Np : Zone d'emprise de l'aérodrome
Nx : Zone de carrière
Nu : Zone naturelle de loisirs
NLU : Zone naturelle de loisirs liée aux parcs urbains
NLS : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements sportifs et de loisirs
NLT : Zone naturelle de loisirs liée aux équipements touristiques
Nlh : Zone naturelle de loisirs liée aux secteurs nécessitant de l'hébergement touristique

Légende du Plan de zonage

Prescriptions

- Emplacements réservés
- Réservoirs de biodiversité bocage/riparisyle
- Réservoirs de biodiversité forêt
- Bâlis pouvant changer de destination
- Milieux humides

Autres informations

Distance d'éloignement des exploitations agricoles

Château de la Venerie BP 69 71126 Le Creusot Cedex
CREUSOT MONTCEAU COMMUNAUTÉ URBAINE
Téléphone : 03 85 77 51 51 - Fax : 03 85 56 38 51

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH)

Valant Schéma de Cohérence Territoriale

3-2-a Plan de zonage

Commune de MONTCEAU LES MINES

Echelle : 1 : 7000

